



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie C, sous-catégorie 3.1

N° de la demande : 2010-1866
Catégorie : Catégorie C.3.1
Produit : Herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN
Numéro d'homologation : 24081
Matière active (m.a.) : Glufosinate-ammonium
N° de document de l'ARLA : 1960352

Contexte

L'herbicide et dessiccant MP LIBERTY 150 SN assure la suppression d'un large spectre de graminées adventices et de dicotylédones dans les variétés de canola et les hybrides spécialement mis au point pour tolérer le glufosinate-ammonium. Pour des précisions sur les exigences relatives aux utilisations, aux doses et aux méthodes d'application, aux mises en garde, aux restrictions et au port d'équipement de protection individuelle, consulter l'étiquette du produit.

But de la demande

Cette demande vise à modifier l'homologation de l'herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN afin d'augmenter, de 3,33 L/ha à 4,0 L/ha, la dose maximale utilisée lorsque cet herbicide est mélangé en cuve avec les herbicides Centurion ou Select.

Évaluation des propriétés chimiques

Aucune évaluation des propriétés chimiques n'est requise, celles-ci n'ayant pas été modifiées.

Évaluations sanitaire et environnementale

Aucune évaluation sanitaire et aucune évaluation environnementale ne sont requises, car l'étiquette autorise déjà l'application d'une dose de 4,0 L/ha sur le canola tolérant au glufosinate-ammonium.

Évaluation de la valeur

Après examen des renseignements présentés à l'appui de la présente demande, y compris les données et les exposés raisonnés de nature scientifique fournis par Bayer CropScience Canada, il a été jugé que les renseignements disponibles sont suffisants pour appuyer l'augmentation de la dose de l'herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN, lorsque celui-ci est mélangé en cuve avec les herbicides Select ou Centurion. La dose plus élevée de l'herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN est déjà homologuée pour le canola tolérant au glufosinate et elle ne devrait pas causer de dommages inacceptables aux cultures lorsqu'elle est utilisée dans les mélanges en cuve avec les herbicides Select ou Centurion. De plus, comme le mélange en cuve constitué des herbicides Select ou Centurion et de l'herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN est déjà homologué pour le canola tolérant au glufosinate, le mélange en cuve fait avec la dose plus élevée de l'herbicide et dessiccant MP Liberty 150 SN et les herbicides Select ou Centurion devrait être efficace. L'augmentation de la dose est acceptable pour la Direction de l'évaluation de la valeur et de la pérennité.

Conclusion

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a terminé l'évaluation de la présente demande et a jugé que les renseignements mis à sa disposition sont suffisants pour modifier l'homologation de l'herbicide Liberty 150 SN afin d'autoriser l'utilisation d'une dose plus élevée (4 L/ha) dans les mélanges en cuve avec les herbicides Select ou Centurion.

Références

A. Liste des études et des renseignements présentés par le titulaire

Évaluation de la valeur

ARLA n° 1189607 Part 10 Liberty Herbicide, AgrEvo Canada (1999), 269 p.
ARLA n° 1901488 Libert 150 SN + Select or Centurion Herbicide Tank Mixture,
Bayer CropScience Canada (2010), 13 p.

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2010

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.